MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-LENDRESSE
(Communes fusionnées)

17-12-2024-02

Date de convocation le 12/12/2024
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 11
Procurations 2
Votants : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 décembre 2024

Le dix-sept décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, GRAUX, LOQUET, et ainsi que MM. CLAVÉ, CAMGRAND, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LAPÊTRE et LETARGUA et SALEFRANQUE.

Secrétaire de séance élu : M SALEFRANQUE

Avaient donné pouvoir : Mme DAUBAS à M CLAVÉ

M LAPÊTRE à Mme BAZIARD

Étaient absentes: Mme CAZENAVE et Mme GUITTONNEAU

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET DE LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Monsieur l'adjoint aux travaux donne lecture à l'assemblée du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales) établi par le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement Gave et Baïse, auquel la commune a transféré la compétence.

Ce document concerne l'exercice 2023 et il a été établi conformément aux dispositions de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fait obligation au Maire de porter à la connaissance du Conseil Municipal le rapport de l'exercice précédent.

Ouï l'exposé de l'adjoint aux travaux et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PREND connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales) établi par le SMEA Gave et Baïse, auquel la commune a transféré la compétence.

CHARGE Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à Monsieur le Président du SMEA Gave et Baïse.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.
Le Maire,

Jacques CLAVÉ

Pascal SALEFRANQUE
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 064-216403964-20241220-017_12_2024_02-DE

JC111